



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 15 mai 2019

Tirage au sort pour la zone n° 50 – Mont-de-Marsan

Le 15 mai 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 50 – Mont-de-Marsan, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Etaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- M. Cyril ROLLET, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Diane GENTIL, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Marine PARNAUDEAU, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

(Handwritten signatures: CR, DG, MP, TR)

La séance a débuté le 15 mai 2019 à 12. heures ... 27.

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté 30 bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- 42 demandes de création d'offices enregistrées.
- 12 demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 - 0 demandes surnuméraires ;
 - 12 demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 - 0 demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ne correspond pas¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

WS RPB MP

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / n'ont pas procédé aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
0050	00050822	01/02/2019 14:00:31.521749	12
0050	00051786	01/02/2019 14:01:23.467463	14
0050	00052509	01/02/2019 14:02:04.901252	30
0050	00052988	01/02/2019 14:02:35.126816	18
0050	00053024	01/02/2019 14:02:37.367662	17
0050	00053623	01/02/2019 14:03:20.109042	6
0050	00053809	01/02/2019 14:03:33.093925	11
0050	00055478	01/02/2019 14:06:13.579523	28
0050	00055758	01/02/2019 14:06:52.507760	3
0050	00056355	01/02/2019 14:08:15.924843	20
0050	00056678	01/02/2019 14:09:03.767447	24
0050	00057156	01/02/2019 14:10:24.145260	10
0050	00057645	01/02/2019 14:11:52.674547	23
0050	00058280	01/02/2019 14:14:10.332305	21
0050	00058364	01/02/2019 14:14:30.939640	29
0050	00059032	01/02/2019 14:17:38.488364	16
0050	00062285	01/02/2019 14:50:58.378268	7
0050	00065340	01/02/2019 16:22:20.232304	4
0050	00065566	01/02/2019 16:33:32.403444	13
0050	00066348	01/02/2019 17:21:32.217490	2
0050	00066669	01/02/2019 17:40:58.079504	19

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

0050	00068080	01/02/2019 19:15:20.528980	15
0050	00070056	01/02/2019 21:33:55.582247	26
0050	00070439	01/02/2019 22:10:54.747912	25
0050	00071342	02/02/2019 00:47:22.651504	22
0050	00071345	02/02/2019 00:47:55.429565	1
0050	00071516	02/02/2019 02:42:00.596849	9
0050	00071926	02/02/2019 08:10:04.835390	27
0050	00073312	02/02/2019 12:31:57.136256	5
0050	00074169	02/02/2019 13:59:58.175915	8

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

Concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

néant

La séance a été levée le 15 mai 2019 à ..12. heures ..36. .

*

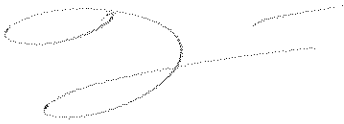
* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

GD V. P. M. 5
T. B.

Paris, le ... 15 mai 2019 ...

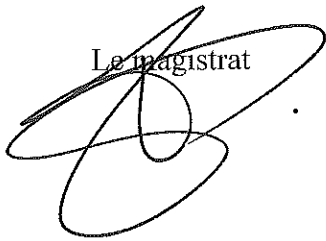
Le premier secrétaire



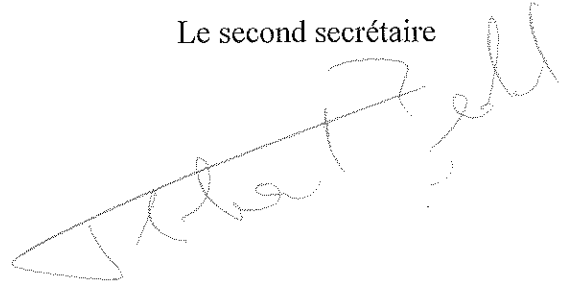
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le magistrat



Le second secrétaire



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



Zone 50 - Mont-de-Marsan
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:01:26.747023	00051856	3 mai 2019	50
01/02/2019 14:01:27.551776	00051871	18 avril 2019	50
01/02/2019 14:15:05.262438	00058497	4 avril 2019	50
01/02/2019 14:55:18.758567	00062510	27 mars 2019	50
01/02/2019 15:40:19.858589	00064358	26 mars 2019	50
01/02/2019 17:19:27.655817	00066308	17 mars 2019	50
01/02/2019 18:10:46.270348	00067118	20 mars 2019	50
01/02/2019 21:03:20.134088	00069704	31 mars 2019	50
01/02/2019 22:50:49.980230	00070804	29 mars 2019	50
02/02/2019 03:01:44.871689	00071571	31 mars 2019	50
02/02/2019 03:24:17.389342	00071602	23 mars 2019	50
02/02/2019 13:58:58.008492	00074154	1 avril 2019	50

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

14 MAI 2019

Zone 50 - Mont-de-Marsan
Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
État néant			

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

14 MAI 2019

Zone 50 -Mont-de-Marsan
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
État néant				

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

14 MAI 2019